

COMPTE RENDU

Le vingt-neuf juin de l'an deux mille dix-sept, à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Orée-d'Anjou, Salle Commune de Loisirs à Drain, sous la présidence du Maire, André Martin.

Nombre de membres en exercice : 139

Présents : 90

Absents avec pouvoir : 15

Absents sans pouvoir : 34

Catherine CAMEL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil valide, par 104 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 pour lequel aucune observation n'a été formulée.

Monsieur le Maire donne lecture des différentes décisions prises dans le cadre des délégations durant le mois de juin :

Bouzillé

- Restauration scolaire – Marché de services de restauration scolaire en liaison froide. Le montant du marché est estimé annuellement à 40 290 € TTC - Ets Restoria retenu suite à l'analyse des offres.

Champtoceaux

- Aménagements de la rue du Petit Saint-Jean (avenant pour aménagement devant le n°13 en enrobé brun suite erreur de surface) – Entreprise EUROVIA pour un montant de 1 563 € HT.
- Maîtrise d'œuvre pour aménagements des carrefours RD17-RD153, RD17-RD751 et RD17-Rue Beausoleil – Cabinet ARRONDEL, forfait provisoire de 10 205 € HT.
- Dispositif d'accrochage de vidéoprojecteurs à l'école publique Les Garennes – Ets DURAND pour un montant de 1 820,58 € HT.
- Remplacement d'un circulateur pour le chauffage au groupe scolaire public des Garennes – Ets DURAND pour un montant de 1 479,86 € HT.
- Travaux de sécurisation des carrefours RD751/RD17 et RD17/RD153 - Ets EUROVIA pour un montant de 157 154,85 € HT.

Drain

- Revêtement de sol en lames plombantes au restaurant scolaire - Entreprise Loïc COUSSEAU pour un montant de 10 455,82 € TTC.
- Acquisition et installation de columbariums et d'une cave urne - Ets GODARD pour un montant de 6 328,50 € HT.

Landemont

- Acquisition d'un lave-vaisselle au Foyer Landemontais - Entreprise ABCP CUISINE PRO pour un montant de 2 456,40 € TTC.

Liré

- Etude de faisabilité technique et financière pour la construction d'une station d'épuration commune à Drain et Liré – Cabinet IRH pour un montant de 11 796 € TTC.

- Acquisition de deux aérateurs suite à un dysfonctionnement récurrent de la lagune de Fréteau – Ets AEIC pour un montant de 20 832 € TTC.
- Etude de faisabilité Géothermique pour le chauffage de la mairie – Sté Axénergie de Cugand pour un montant de 3 828 € TTC.
- Travaux de mise aux normes PMR pour l'école Charles Perrault – SARL Subileau pour un montant de 5 091,31 € TTC.

Orée-d'Anjou

- Acquisition d'un défibrillateur et d'armoires pour défibrillateurs – SARL Urgence Secours Equipement pour un montant de 4 335,60 € HT.
- Acquisition cage aquatique pour la piscine communale – SARL PAPIER pour un montant de 625,76 € HT.

Saint-Christophe-La-Couperie

- Modification de l'éclairage extérieur de la MCL dans le cadre de l'AD'AP – Ets DURAND pour un montant de 507,73 € TTC.
- Modification de l'éclairage extérieur de l'école publique dans le cadre de l'AD'AP – Ets DURAND pour un montant de 1 259,42 € TTC.

Saint-Laurent-des-Autels

- Travaux d'aménagement à la bibliothèque :
 - Avenant Lot n° 2 Electricité (travaux complémentaires & réfection et déplacement du TGBT) – Ets DURAND pour un montant de 674,95 € HT.
 - Avenant Lot n° 1 Ventilation (ventilation du sanitaire) – Ets DURAND pour un montant de 467,30 € HT.
 - Lot plomberie – Ets DURAND pour un montant de 3 372,27 € HT.
 - Complément plafond – SARL AUNEAU Hervé pour un montant de 1 151,49 € HT.
- Diagnostic amiante dans le cadre du projet de restauration scolaire sur les bâtiments existants – Sté AEI pour un montant de 2 175 € TTC.
- Réfection de la toiture du Lavoir – Ets Jean-Luc ROTHUREAU pour un montant de 5 690,88 € TTC.

Saint-Sauveur-de-Landemont

- Diagnostic architectural pour des travaux de restauration de l'église – Atelier Pierluigi PERICOLO pour un montant de 16 080 € TTC.
- Aménagement du chemin de l'Ilette :
 - Relevé topographique – Cabinet ARRONDEL pour un montant de 720 € TTC.
 - Esquisse et avant-projet – Ets GC Infrastructures pour un montant de 4 773 € TTC.

La Varenne

- Marché de travaux d'assainissement :
 - Lot n° 2 : réhabilitation des ouvrages de transfert – La Nantaise des eaux pour un montant de 109 927,90 € HT.
 - Mission SPS – Ets SMOPE pour un montant de 474 € HT.
- Climatisation espace salon/salle à manger de la Résidence Constance Pohardy – Ets DURAND pour un montant de 10 799,02 € HT.
- Modification et réfection du mur entre la mairie et la salle municipale – EURL Maçonnerie Couverture pour un montant de 3 175,65 € HT.
- Acquisition de matériaux pour améliorer l'acoustique au restaurant scolaire (abaissement du niveau sonore) – Ets TEXAA pour un montant de 8 252 € HT.
- Réfection de la toiture de la périscolaire/halte-garderie - Ets François Couverture pour un montant de 31 715,85 € HT.
- Acquisition d'un vidéophone à la halte-garderie – Ets DURAND pour un montant de 1 052,96 € HT.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mireille Dalaine rappelle qu'en date du 27 septembre 2013, la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (devenu PLU Orée-d'Anjou depuis le passage en commune nouvelle). Elle revient sur les différentes étapes qui ont abouti à la réalisation du projet « PLU ». Ensuite Thibault Plard, du cabinet « Citadia » présente en détail les étapes de ce projet.

Bilan de concertation du projet de « PLU »

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier, par la mise à disposition d'éléments d'informations en mairie et sur le site internet. Elle a également pu faire état de ses observations par la mise à disposition du public en mairie, d'un registre de concertation.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Informer la population de l'état d'avancement du projet tout au long de la démarche.
- Permettre l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs et des habitants.
- Permettre et recueillir l'expression des idées et points de vue de la population.

Il y a eu notamment 5 réunions publiques organisées et un forum des acteurs locaux qui s'est tenu le 15 octobre 2014 pour présenter le projet et leur permettre d'exprimer leurs attentes.

Arrêt du projet de « PLU »

Pour rappel, les objectifs de l'élaboration du PLU d'Orée-d'Anjou sont les suivants :

- Traduire les objectifs du SCOT du Pays des Mauges à l'échelle intercommunale ;
- Elaborer un programme local de l'habitat portant une attention particulière au logement des jeunes et au parcours résidentiel ;
- Conforter la trame verte et bleue du SCOT du Pays des Mauges en intégrant les spécificités du territoire intercommunal ;
- Permettre le développement économique et résidentiel du territoire tout en préservant les espaces naturels et agricoles ;
- Intégrer la stratégie touristique intercommunautaire engagée avec les Communautés de Communes de Saint-Florent-le-Vieil et Montrevault Communauté en mettant en avant les atouts des paysages remarquables des bords de Loire dans le futur projet de PADD.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil communautaire le 27 février 2015. Le PADD a été de nouveau débattu le 30 mars 2017 pour apporter des compléments relatifs :

- A la consommation d'espaces pour les activités économiques ;
- A l'identification des villages pouvant faire l'objet de densification ;
- Au projet d'extension de la carrière de Liré ;
- A la mention du PGRI dans la prise en compte des risques naturels ;
- A la formulation des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace pour l'habitat et pour l'activité économique.

Le PADD s'organise autour de 4 grandes orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs :

1/ Orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme

- La multipolarité comme mode de développement
- Un foncier à utiliser de manière économe

2/ Orientations générales en matière de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

- Maintenir et valoriser l'identité paysagère et patrimoniale
- L'agriculture en tant que support d'une activité structurante du territoire
- Préserver les espaces naturels remarquables et les espaces de nature ordinaire
- Veiller à la gestion économe des ressources naturelles

- Limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances
- Améliorer la performance énergétique du territoire

3/ Orientations particulières

- Orientations relatives à l'habitat
- Orientations relatives aux transports et déplacements
- Orientations relatives à l'équipement commercial, au développement économique et aux loisirs

4/ Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Bilan de concertation relative au règlement local de publicité

La concertation a été ponctuée notamment par :

- L'affichage en mairie de la délibération de prescription d'élaboration du RLP ;
- L'ouverture d'une page internet dédiée à la procédure de RLP sur le site internet de la commune ;
- La mise à disposition du public de registres de concertation à la mairie d'Orée d'Anjou et dans les neuf mairies déléguées ;
- L'organisation de plusieurs réunions publiques conjointement à l'élaboration du PLU.

Arrêt du projet de règlement local de publicité

Le projet de RLP s'organise autour de 3 grandes orientations générales :

- **Orientation n°1** : valoriser la qualité esthétique des centres-bourgs et le cadre de vie des habitants.
- **Orientation n°2** : améliorer les axes d'entrée de ville, première perception des visiteurs sur le territoire.
- **Orientation n°3** : garantir l'expression publicitaire et la visibilité des entreprises dans et hors agglomération.

Avant de procéder au vote, Mireille Dalaine tient à remercier la commission « urbanisme », les communes déléguées, le personnel (Romain Crosnier puis depuis 1 an Julien Bourdeau), Thibault Plard du cabinet Citadia qui depuis 4 ans, par leur investissement, ont contribué à l'aboutissement de projet « PLU ».

A l'issue de cette présentation et après en avoir délibéré, par 97 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions,

Le Conseil Municipal :

- **Arrête** le bilan de la concertation afférente au projet de Plan Local d'Urbanisme,
- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Orée d'Anjou tel qu'il a été présenté
- **Arrête** le bilan de concertation relative au règlement local de publicité.
- **Arrête** le projet de Règlement Local de Publicité

Les dossiers du projet de Plan Local d'Urbanisme et du Règlement Local de Publicité, tels qu'arrêtés par le Conseil municipal seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Orée-d'Anjou ainsi que dans les neuf Mairies déléguées (Bouzellé, Champtoceaux, Drain, Landemont, Liré, St-Christophe-la-Couperie, St-Laurent-des-Autels, St-Sauveur-de-Landemont, La Varenne) aux horaires d'ouverture au public lors de l'enquête publique à l'automne.

SERVICES GÉNÉRAUX

Projet Santé et Aire Multimodale – Acquisition Foncière St Laurent des Autels

Marie-Thérèse Croix et les membres de la commission « santé et dépendance », en accord avec les professionnels de santé désireux d'intégrer la Maison de Santé, ont validé le site pour l'implantation de cette structure sur la commune déléguée de St-Laurent-des-Autels. Le site retenu permettra également d'accueillir une aire multimodale, c'est à dire arrêt de bus, parking de covoiturage etc.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir des terrains actuellement plantés de vignes. Des négociations ont été engagées avec l'appui de France Domaine afin d'établir un prix d'achat (113 153 €) et une indemnité d'éviction (13 110 €).

Le foncier :

4 parcelles en zone UE et UA pour une surface totale de 9 818 m².

Une partie de ces terrains n'est pas constructible car comprise dans le périmètre des 100m autour d'une exploitation agricole. Parcelles actuellement exploitées en vignes.

L'estimation de France Domaines se décompose comme suit :

Parcelle C329	Surface (m²)	Prix/m²	Prix
Partie constructible	1 537	20 €	30 740 €
Partie non constructible	4 990	3 €	14 970 €
Total	6 527		45 710 €

Parcelle C330	Surface (m²)	Prix/m²	Prix
Partie constructible	714	20 €	14 280 €
Partie non constructible	1 066	3 €	3 198 €
Total	1 780		17 478 €

Parcelle C331	Surface (m²)	Prix/m²	Prix
Partie constructible	132	50 €	6 600 €
Partie non constructible	648	50 €	32 400 €
Total	780		39 000 €

Parcelle C334	Surface (m²)	Prix/m²	Prix
Partie constructible	0		0 €
Partie non constructible	731	15 €	10 965 €
Total	731		10 965 €

Total : 113 153 €

Suite aux négociations, la propriétaire de ces terrains serait d'accord pour les vendre au prix de l'estimation des Domaines, soit 113 153 €.

La Chambre d'Agriculture a estimé l'indemnité d'éviction à 13 100 € (éviction et valeur de la plantation).

Le coût total du foncier serait donc de **126 263 € (113 153 € + 13 100 €)**.

Après délibération, par 80 voix pour, 9 voix contre et 15 abstentions (Yvan Séjourné ne prend pas part au vote), le Conseil décide de

- Faire l'acquisition des parcelles C329-C330-C331-C334 (9 818 m²) situées sur la commune déléguée de Saint-Laurent-des-Autels pour un prix de 113 153 € auprès des Consorts SÉJOURNÉ.
- de verser une indemnité d'éviction à l'exploitant pour un montant de 13 110 €

Intégration réseau TERRA-LAB de la Chambre d'Agriculture

Madame Justine Bazantay, conseillère en développement des territoires à la Chambre d'Agriculture présente à l'assemblée un projet de plateforme d'accompagnement d'entreprises et de startups agricoles en Maine-et-Loire.

Ce projet permet l'implantation d'incubateurs territoriaux locaux (espaces test agricoles). Il s'agit à terme par exemple de favoriser le développement du maraîchage, en lien avec le Programme d'Alimentation Territoriale de Mauges Communauté, pour fournir en circuits courts les établissements type écoles, collèges, EHPAD etc.

Michel Touchais fait la remarque que le compte rendu de la commission « développement Economique et Touristique » où ce sujet a été abordé n'est pas en ligne sur la plateforme.

A l'issue de la présentation de cette démarche initiée par la Chambre d'Agriculture, le Conseil par 87 voix, 8 voix contre, 10 abstentions décide de poursuivre cette démarche avec la Chambre d'Agriculture et donc d'intégrer le réseau TERRA-LAB de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Transports scolaires - Participation communale

Marie-Thérèse Croix informe le Conseil que Mauges Communauté ayant désormais la qualité d'Autorité Organisatrice de Mobilité, le Conseil Communautaire a validé les tarifs du transport scolaire pour l'année 2017/2018 en gardant le règlement départemental des transports scolaires comme cadre général, ainsi que la distinction : tarif subventionné et tarif partiellement subventionné.

Le tarif subventionné s'applique à l'élève si tous les critères suivants sont réunis :

- habitant de Mauges Communauté,
- âgé de + de 2 ans,
- habitant à + de 3 km de l'école,
- être demi-pensionnaire ou externe,
- utilisant le service de transport scolaire matin et soir au moins 4 jours par semaine,
- scolarisé dans un établissement sous contrat avec l'Etat.

Le tarif partiellement subventionné s'applique lorsqu'un élève ne répond pas à l'ensemble des conditions d'éligibilité au tarif subventionné.

Sur le territoire de Mauges Communauté, il est constaté une forte disparité de coût puisque chaque commune est libre de prendre à sa charge tout ou partie de la participation dûe par les familles. Aussi, dans un souci d'harmonisation des participations familiales, Mauges Communauté a approuvé l'abrogation totale des participations communales au terme de l'année scolaire 2019/2020.

Pour Orée-d'Anjou, seules les communes déléguées de Drain et de Liré sont concernées et ont mis en place depuis plusieurs années un service de transport scolaire pour les élèves du 1^{er} degré (maternelles et primaires). Afin que le coût du transport soit le même pour tous (pas de distinction + ou - 3 km), une participation communale était versée pour les élèves domiciliés à moins de 3 km de l'établissement scolaire.

Les tarifs votés par Mauges Communauté pour l'année scolaire 2017/2018 se présentent comme suit :

- Pour un élève du 1^{er} degré subventionné, le coût facturé à la famille s'élèvera à 81,50 € (contre 160 € cette année 2016/2017).

- Pour un élève du 1^{er} degré partiellement subventionné, le coût facturé à la famille s'élèvera à 283 € (contre 280 € cette année).

Aussi, afin de supprimer totalement les participations communales à l'horizon 2020, il est proposé de diminuer progressivement sur 3 ans celles-ci.

Ainsi pour l'année scolaire 2017/2018, la participation au financement du transport scolaire auprès de Mauges Communauté pour les élèves du 1^{er} degré pourrait être arrêtée comme suit :

Catégorie d'élève	Pour l'année scolaire 2017/2018			Reste à charge des familles 2016/2017 pour comparaison
	Tarif fixé par Mauges Communauté	Montant participation communale / élève	Reste à charge pour les familles	
Elève subventionné	81,50 €	0,00 €	81,50 €	160,00 €
Partiellement subventionné	283,00 €	92,00 €	191,00 €	160,00 €

Après délibération, par 80 voix pour, 8 voix contre, 17 abstentions, le Conseil valide la participation au transport scolaire à verser à Mauges Communauté pour l'année scolaire 2017/2018 telle qu'elle a été présentée.

BÂTIMENT TERTIAIRE A DRAIN – Transfert Pôles Fonctionnels et Services Généraux

Monsieur le Maire donne connaissance de la synthèse des diverses rencontres de la commission relative au bâtiment tertiaire situé à Drain et de la consultation réalisée auprès des conseils délégués. A l'issue de ces différentes consultations, la proposition du groupe de travail sur ce dossier est la suivante :

- tous les pôles fonctionnels et les services généraux d'Orée-d'Anjou intègrent le bâtiment tertiaire situé à Drain au 1^{er} janvier 2018,
- le Centre Socioculturel reste situé dans les locaux de la Mairie déléguée de Drain où des bureaux supplémentaires lui seront octroyés dès le départ de l'ADMR et le transfert souhaité par la commune déléguée de Drain de la bibliothèque et ludothèque dans l'ancien Presbytère,
- la Cédraie reste propriété communale pour le projet de santé de territoire qui prévoit la restructuration de l'EPHAD de Champtoceaux (accueil de l'ADMR, maison communale de l'action sociale accueillant le CCAS) – la commune conservant l'usage du sous-sol (caveau), de la salle de réception du rez-de-chaussée et de la salle de réunion de l'étage,
- les bureaux du 2nd étage de la mairie déléguée de St-Laurent sont mis à disposition des syndicats représentant nos agents (actuellement service comptabilité – un bureau pour chaque syndicat et une salle de réunion partagée),
- les bureaux de la mairie déléguée de Landemont sont mis à disposition des agents recenseurs, le recensement d'une Collectivité de notre taille se faisant annuellement (actuellement service technique et marchés publics),
- le bureau de Liré servira à la commune déléguée pour des besoins de travaux (actuellement service ressources humaines).

Suite à l'intervention d'Aline Bray se rapportant au siège social d'Orée-d'Anjou, Monsieur le Maire précise que la Cédraie reste le siège officiel de la commune Orée-d'Anjou.

Jean-Claude Moreau trouve regrettable que la Commune (+ 16 000 habitants) n'ait pas un siège officiel de réception plus conséquent. Il ne voit pas l'intérêt de conserver la Cédraie et aurait souhaité qu'un vote séparé ait lieu sur des éléments de la proposition. Monsieur le Maire répond que la question a été posée dans les termes voulus par la commission. Celle-ci n'a pas voulu dissocier les différents éléments de la réflexion qui va au-delà du simple rapprochement des pôles fonctionnels.

A l'issue de la présentation de la proposition de regrouper les services généraux et les pôles fonctionnels, par 61 voix pour, 29 voix contre et 14 abstentions (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil :

- Valide la proposition de regrouper ces services sur le site du bâtiment tertiaire à Drain ;
- Autorise le groupe de travail à évaluer les coûts générés par ce transfert, en vue d'une décision modificative du budget à prendre au début de l'automne.

SERVICE FINANCES

PODELIHA – GARANTIE EMPRUNT – Acquisition Logement Landemont

Mireille Dalaine indique que l'entreprise sociale pour l'habitat « Immobilière Podeliha » par courrier en date du 05 avril dernier, sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour un emprunt de 105 000 € lié à l'acquisition d'un logement.

L'acquisition du logement situé 10 Place de l'Eglise à Landemont a été réalisée dans le cadre du programme mitoyen de construction neuve de la Renaissance, comprenant 4 logements et des locaux professionnels au rez-de-chaussée et achevés en 2012. Toutefois pour des raisons techniques, l'Immobilière Podeliha n'a pas pu mettre en place à l'époque le financement pour cette acquisition.

Ce dossier vient finaliser ce projet global de rénovation du Centre Bourg. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques	
Etablissement prêteur	Caisse des dépôts
Produit	PLAI
Numéro de contrat	62625
N° ligne de prêt	5175324
Montant	105 000 €
Durée	40 ans
Taux	Livre A – 0.20%
Révisabilité	Double limitée
Echéance	Annuelle

Le Conseil, par 92 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions (deux élus ne prennent pas part au vote) accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 105 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62625.

Opérations financières liées au transfert des zones d'activités à Mauges Communauté

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2016, la vente des zones d'activités à Mauges Communauté a été actée. Il avait été précisé que pour l'ensemble de ces zones, le montant de l'actif s'élevait à 1 103 206 €, auquel il convenait de soustraire le passif, c'est-à-dire la dette s'élevant à 485 801 €. Le montant de la soulte ainsi reversée par Mauges Communauté à la Commune Orée-d'Anjou s'élève à 617 405 €.

Mauges Communauté a proposé d'échelonner ce versement sur la période 2017-2020 comme suit :

2017	2018	2019	2020	TOTAL
154 351 €	154 351 €	154 351 €	154 352 €	617 405 €

Après délibération, par 101 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil valide cet échancier.

Dissolution du budget « zones d'activités intercommunales » et reprise des résultats au budget principal

Monsieur le Maire indique que suite à la création de la commune nouvelle et au transfert obligatoire de la compétence « économie » à Mauges Communauté, le budget « Zones d'Activités Economiques » de l'ancienne Intercommunalité (4C) n'a plus lieu d'exister. Celui-ci doit être dissout.

Les résultats de clôture du budget pour l'exercice 2016 :

-Fonctionnement : + 400 599,64 €

-Investissement : - 1 700 020,16 €

Après en avoir délibéré, par 102 voix pour 2 voix contre, 1 abstention, le Conseil :

-**Décide** de dissoudre le budget « Zones » n° 797 ;

-**Décide** de reprendre les résultats constatés (exercice 2016) sur le budget principal n° 760 de la commune Orée-d'Anjou ;

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

Décision modificative n°1 – Budget général n° 760

Monsieur le Maire indique qu'au vu :

- des dotations notifiées pour 2017,
- du réaménagement de la dette CACIB (compactage et refinancement),
- des résultats de clôture 2016 du budget « Zones d'Activités Economiques » à reprendre suite à la création de la commune nouvelle et au transfert de la compétence « Economie » à Mauges Communauté,
- des frais d'étude à intégrer,

Les membres de la commission Finances-Ressources Humaines proposent une modification du budget principal n° 760 comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement		400 599,64 €
023	Virement vers la section d'investissement	- 535 255,36 €	
022	Dépenses imprévues	- 300 000,00 €	
6681	Indemnités de remboursements anticipés	560 000,00 €	
627	Frais de dossier	3 400,00 €	
7015	Vente de terrains aménagés		617 000,00 €
042-71355	Variation de stocks de terrains aménagés	1 485 000,00 €	
7411	Dotations forfaitaires		8 583,00 €
74123	Dotations Solidarité Urbaine		1 180,00 €
74121	Dotations Solidarité Rurale		108 537,00 €
74127	Dotations Nationales de Péréquation		77 245,00 €
	SOMME	1 213 144,64 €	1 213 144,64 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement	1 700 020,16 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 535 255,36 €
040-3555	Stocks terrains aménagés		1 485 000,00 €
041-2031	Frais d'études		335 000,00 €
041-202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	255 000,00 €	
041-21318	Autres bâtiments publics	5 000,00 €	
041-2138	Autres constructions	2 000,00 €	
041-2151	Réseaux de voirie	6 000,00 €	
041-2152	Installations de voirie	6 000,00 €	
041-2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	52 000,00 €	

041-2313	Constructions en cours	9 000,00 €	
1641	Nouvel emprunt		655 275,52 €
1641	Refinancement de dette		560 000,00 €
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00 €	2 000,00 €
276351	Créance sur GFP de rattachement	465 000,00 €	
	SOMME	2 502 020,16 €	2 502 020,16 €

TOTAL	3 715 164,80 €	3 715 164,80 €
--------------	-----------------------	-----------------------

Après délibération, par 97 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide la décision modificative n°1 se rapportant au budget général n° 760 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :

- **1 213 144.64 € pour la section de fonctionnement**
- **2 502 020,16 € pour la section d'investissement**

Régie Energies Renouvelables – Nomination du Directeur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N° 2017-02-1805 du 18 mai 2017 il a été créé une régie « Energies Renouvelables ». Les statuts actés par la délibération portant création prévoient que les membres du Conseil d'Exploitation sont les Maires délégués et que le Maire en est le président.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Exploitation de la régie Energies Renouvelables, sur avis du Maire, propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Loïc NOURRY, Directeur de la régie Energies Renouvelables.

Après délibération, par 100 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le Conseil décide de nommer Monsieur Loïc NOURRY, responsable du pôle « Finances », Directeur de la régie Energies Renouvelables.

VOTE BP 2017 – Budget énergie renouvelables et Affectation des installations

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-02-1805 du 18 mai 2017 portant création d'une régie « Energies Renouvelables » avec la seule autonomie financière. Il s'agit désormais de procéder au vote du budget. Le budget étant assujéti à la TVA, les montants sont hors taxe.

Auparavant, il est précisé que les biens servant à la production d'électricité sur l'office de restauration de Champtoceaux figurent à l'inventaire communal (n°760 - budget principal). Afin de les amortir sur le budget n°755 « Energies Renouvelables», ce matériel doit être affecté par la collectivité (affectant) à la régie Energies Renouvelables (affectataire). Le montant des infrastructures à affecter s'élève à 27 027.72€.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni le 20 juin 2017, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Fct	Cpte	Libellé	Montant	Chap	Fct	Cpte	Libellé	Montant
011	8131	61558	Maintenance	1700.00	70	8131	707	Vente électricité	8900.00
		6061	Conso élect.	1000.00					
042	8131	6811	Amortissements	6200.00					
TOTAL				8900.00	TOTAL				8900.00
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Fct	Cpte	Libellé	Montant	Chap	Fct	Cpte	Libellé	Montant
23	8131	2315	Installations	6200.00	040	8131	28131	Amortissements	6200.00
TOTAL				6200.00	TOTAL				6200.00

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Ressources Humaines réunie le 20 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 101 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions

AUTORISE l'affectation des installations (onduleurs et panneaux) liées à la production d'électricité comme il est décrit ci-dessus.

VALIDE le budget primitif 2017 du budget n° 755 présenté ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes à 8 900 € en fonctionnement et à 6 200 € en investissement.

BUDGET SPANC 793 – Décision modificative n° 1

Jean-Charles Juhel explique qu'il est envisagé d'ici la fin de l'année de lancer 2 autres lots (n° 4 et 5) pour des opérations de réhabilitation de l'assainissement non-collectif sur le territoire communal. Les lots étant de 10 opérations de 5 100€ maximum, le total est évalué à 102 000 €.

Le SPANC d'Orée-d'Anjou encaisse les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne liées à ces 2 lots avant de les reverser aux particuliers bénéficiaires. Les modalités de fonctionnement sont précisées dans la convention signée en janvier 2016 par l'Agence de l'Eau et la Collectivité et actées par la délibération de l'ancienne communauté de communes en date du 31 octobre 2014.

Il est donc proposé de voter les crédits suivants :

EXPLOITATION							
DEPENSES				RECETTES			
Chap	Fct	Libellé	Montant	Chap	Fct	Libellé	Montant
4581001	922	Subvention AELB	102 000.00	4582001	922	Subventions AELB	102 000.00
TOTAL			102 000.00	TOTAL			102 000.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 103 voix pour, 2 voix contre :

VALIDE la décision modificative n° 1-2017 du budget n° 793 présentée ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 102 000 €.

VENTE MATERIEL COMMUNAL – TRACTEUR VALTRA A72

Un tracteur de modèle Valtra A72, propriété de la commune de La Varenne à l'époque, ne fonctionne plus. Le moteur est hors-service. Ce bien figure à l'inventaire communal sous le numéro VAR_MAT248.

Il est proposé au Conseil Municipal de le vendre en l'état à l'entreprise Sarl GASDON AGRI OCCAS au montant de 10 200 € TTC.

Après délibération, par 99 voix pour, 2 voix contre (4 élus ne prennent pas part au vote) le Conseil Municipal :

DÉCIDE de vendre ce tracteur de modèle Valtra A72 sous le numéro d'inventaire VAR_MAT248 au prix de 10 200 € TTC à l'entreprise Sarl GASDON AGRI OCCAS de La Chapelle Glain.

Non valeurs et créances éteintes – Budgets 760 et 795

Monsieur le Maire informe le Conseil que des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal et sur le budget assainissement collectif de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur. D'autres créances sont effacées au titre d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif lors d'une

procédure de rétablissement personnel. La commission Finances-Ressources Humaines propose d'approuver ces non-valeurs et créances éteintes.

Après délibération, par 96 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions (deux élus ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres présentés sur les listes n°2286970532 (budget principal n°760) et n°2699840232 (budget Assainissement Collectif n°795).

APPROUVE la liste reçue par courrier en date du 09 juin dernier présentant une liste de créances éteintes par des jugements (budget principal n°760).

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs – Services « ENFANCE » des Communes Délégées.

Considérant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation régulière des effectifs présents aux accueils périscolaires primaire et maternel et la nécessité de disposer de personnel d'encadrement en nombre suffisant pour assurer la surveillance des enfants et l'animation des ateliers, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnel occasionnel.

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 (indice brut 347) et sur des temps annualisés.

Chaque maire délégué est chargé du recrutement des agents concernés et Monsieur le Maire d'Orée-d'Anjou est habilité à ce titre à signer les contrats d'engagement. Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après délibération, par 93 voix pour, 10 voix contre et 1 abstention (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide le recrutement de personnel occasionnel dont la liste a été communiquée en annexe n°5 transmise avec l'ordre du jour détaillé.

PROMOTION INTERNE – Création de deux postes agents de maîtrise et suppression de deux postes d'adjoint technique .

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la procédure de promotion interne, il convient de procéder à compter du 1^{er} juillet 2017 à la modification des postes des 2 agents promus après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à la création de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet pour le service technique et en contrepartie à la suppression de deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Après délibération, par 93 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil :

- confirme la création de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet pour le service technique.
- valide la suppression de deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Modification tableau des effectifs – Augmentation temps de travail – commune déléguée de LANDEMONT

Mireille Dalaine informe le Conseil que la commune déléguée de Landemont propose d'augmenter le temps de travail d'un agent travaillant au pôle enfance et à l'entretien et l'état des lieux de l'Etoile des Charneaux. Actuellement son temps de travail est fixé à 28/35^{ème}. Le temps dévolu à l'entretien de l'Etoile des Charneaux est insuffisant, l'agent a fait de nombreuses heures complémentaires au cours de l'année 2016. Il est proposé d'augmenter son poste à hauteur de 31/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après délibération, par 93 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide l'augmentation à hauteur de 31/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2017 du temps de travail d'un agent d'entretien travaillant sur la commune déléguée de Landemont.

ATSEM – Augmentation du temps de travail- SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE

Anne Guilmet informe le Conseil que suite à la réorganisation des postes d'ATSEM, la commission enfance de la Commune déléguée de Saint-Christophe-la-Couperie propose d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2017.

La durée hebdomadaire de ce poste passerait de 22/35^{ème} à 28/35^{ème}.

Après délibération, par 93 voix pour, 10 voix contre, 1 abstention (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil valide l'augmentation des heures pour l'adjoint technique qui passe de 22/35^{ème} à 28/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Création d'un poste à temps non complet – AGENCE POSTALE DE CHAMPTOCEAUX

Jean-Yves Bourgeais indique que suite aux échanges de courriers avec les services postaux sur la fréquentation des agences et bureaux de poste, le Conseil Délégué de Champtoceaux souhaite une ouverture supplémentaire le lundi matin pour l'agence postale de Champtoceaux. Cette ouverture étant du ressort du Conseil Municipal, il propose de valider, à compter du 1^{er} septembre prochain, cette ouverture complémentaire. Pour cela, il est cependant nécessaire de créer un poste à temps non complet à 3,84/35^{ème}.

Après délibération, par 82 voix pour, 10 voix contre et 9 abstentions (4 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil valide la création d'un poste à temps non complet à 3,84/35^{ème}, au grade d'adjoint administratif sur un poste permanent, à compter du 1^{er} septembre 2017. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

HALTE GARDERIE – LA VARENNE – Augmentation horaires d'ouvertures

Jean-Charles Juhel indique qu'à partir de septembre 2017, la halte-garderie de La Varenne projette d'ouvrir le lundi de 9h à 17h, comme tous les autres jours de la semaine. En effet, il est actuellement difficile de répondre à toutes les demandes, que ce soit pour les demandes de contrat ou pour les inscriptions le matin même. Il y a une forte fréquentation, supérieure à 79 % depuis le début de l'année (92 % en mars). Depuis le début de l'année, 61 enfants sont inscrits à la halte-Garderie, dont un peu plus d'1/3 d'enfants Varennais.

La CAF subventionnerait cette nouvelle action. Il pourrait également être demandé des subventions à la CAF du Département de Loire-Atlantique en fonction du lieu du domicile des familles qui fréquentent la structure.

Pour mener à bien cette réorganisation, un réaménagement des horaires du personnel en place est nécessaire, ainsi que le recrutement pour le ménage. Cette ouverture représenterait 23h x 47 semaines (1081h) supplémentaires par an. Il est précisé que la modification du tableau des effectifs interviendra dès que sera connue la répartition des 23 heures supplémentaires hebdomadaires entre le personnel en place dans la structure.

Après délibération, par 94 pour, 8 contre et 3 abstentions, le Conseil valide :

- l'ouverture supplémentaire de la Halte-Garderie située sur la commune déléguée de La Varenne le lundi de 9 h à 17 h à compter du 1^{er} septembre prochain.

Mise en place du « COMPTE ÉPARGNE TEMPS »

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un décret rend possible pour les agents publics territoriaux d'épargner des jours de congés rémunérés sur un compte spécifique appelé « compte épargne temps ».

Les agents y ouvrant droit peuvent épargner chaque année des congés annuels (mais en respectant la règle de prise de congés annuels d'au moins 20 jours par an pour un agent à temps complet) et des jours de RTT (dans la limite de 50 % des jours par an).

Les agents titulaires (pas les stagiaires) et les agents contractuels employés depuis au moins un an de manière continue, peuvent ainsi épargner, tout au long de leur carrière, jusqu'à 60 jours sur ce compte, sans délai de péremption. Sont exclus de ce dispositif les agents de droit privé (CAE, apprentis...). Le décret institue certaines règles mais il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, certaines modalités de fonctionnement du compte épargne temps.

Après avis favorable du comité technique, la commission Finances-Ressources Humaines propose de fixer, les règles de fonctionnement du compte épargne-temps comme suit :

- 1/ ouverture du compte : un agent peut demander à tout moment de l'année à ouvrir un compte épargne-temps, au moyen du formulaire établi par la collectivité,
- 2/ alimentation du compte : les jours épargnés sont uniquement des jours de congés annuels et de RTT. L'épargne est possible une fois par an, à l'initiative de l'agent, avant le 10 janvier de l'année suivante.
- 3/ utilisation du compte : les jours épargnés sont uniquement pris sous forme de congés. Conformément au décret, ils sont posés selon les mêmes règles que les congés annuels ou à la demande de l'agent, à l'issue d'un congé maternité, d'adoption, de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Après délibération, par 96 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions (1 élu ne prend pas part au vote), le Conseil décide :

- La mise en place, à compter du 1^{er} juillet 2017, du Compte Epargne Temps pour les agents d'Orée-d'Anjou dans les conditions fixées ci-dessus.

Agrément pour dispositif SERVICE CIVIQUE

Mireille Dalaine indique que la commune déléguée de Landemont souhaite engager 2 jeunes dans le cadre d'un service civique (un pour l'environnement et l'autre pour une mission de sécurité sur le « Pôle Enfance »). L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. L'objectif est de leur proposer un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront gagner confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le service civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par l'action et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

Les missions de service civique sont au cœur des compétences des collectivités :

- Solidarité,
- Santé,
- Éducation pour tous,
- Culture et loisirs,
- Sport,
- Environnement,
- Mémoire et citoyenneté,
- Développement international et action humanitaire,
- Intervention d'urgence.

Les volontaires et la collectivité signent un contrat d'engagement régi par les textes du service national dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois minimum, 12 mois maximum,
- Un seul engagement de service civique possible par jeune,
- Durée hebdomadaire : au moins 24 heures par semaine. En règle générale, les missions proposées en service civique ont une durée hebdomadaire de 24 à 35 heures.

Le volontaire est indemnisé 573,65 € net par mois dont 467,34 € pris en charge par l'Etat et 106,31 € par la structure d'accueil en nature (ticket-restaurant, prise en charge de la carte de transport...) ou en espèces.

Pour mettre en place ces services civiques, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique.

Sabrina Biotteau dit que peu de jeunes postulent pour ce type de contrat, il serait préférable d'aller vers le dispositif « service civique européen » où il y a beaucoup plus de candidats.

A la demande de Patricia Violin, Mireille Dalaine précise qu'ils ont un tuteur (Bastien Clémot) qui a d'ailleurs suivi une formation en vue d'accueillir des jeunes dans le cadre de ces contrats. Elle indique également que, si la collectivité signe une convention d'adhésion au dispositif, une autre commune déléguée pourra en bénéficier.

Après en avoir délibéré, par 101 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions (un élu ne prend pas part au vote), le Conseil autorise le Maire à déposer des dossiers de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du « Service Civique » et le charge de signer tout document se rapportant à cet agrément.

SERVICES TECHNIQUES

Jean-Pierre MOREAU fait part des différentes demandes des communes déléguées pour des travaux à réaliser et nécessitant un fonds de concours à verser au SIEML :

1. Les élus de Drain souhaitent réaliser des travaux d'effacement des réseaux rue de La Libération, rue Jean-François Chenouard, et rue Abbé Bricard 2^{ème} tranche. Le SIEML estime l'opération à un montant de 234 145,62 € pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public et 51 081,98 € pour les réseaux Télécom. Le fond de concours demandé par le SIEML, à charge de la commune serait d'un **montant de 46 829,13 €** net de taxe (20 % du coût). Concernant le Génie Civil Télécom, 100 % de la dépense serait à la charge de la commune, **soit 51 081,98 €**.
2. Les élus de Landemont proposent de mettre en place une convention de Maîtrise d'Ouvrage temporaire avec le SIEML afin de réaliser des travaux de desserte en d'éclairage public du secteur d'habitation du Hameau du Bocage. Le coût de l'opération à la charge de la Commune s'élève à **48 455,11 €**.
3. Les élus de Saint-Christophe-La-Couperie souhaitent réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public. Le coût de ces travaux s'élève à 14 376,89 €. Le SIEML participant à hauteur de 50 %, le coût restant à la charge de la Collectivité sera de **7 188,45 €**.
4. Les élus de Liré ont le projet d'inscrire au programme de 2018 une opération d'effacement des réseaux rue des Sports, rue du Plessis Curé et rue du Stade. Le projet est estimé par le SIEML à 244 865 €, auquel il convient d'ajouter le coût estimatif de l'effacement des réseaux Télécom à 70 980 €. Le SIEML pouvant participer à hauteur de 80 %, le fonds de concours qui serait à verser par la Commune s'élèverait à **48 973 €** si toutefois cette opération était retenue par le SIEML, auquel il conviendrait de rajouter le coût pour le Génie Civil Télécom de **70 980 €**.
5. Les élus de Saint-Laurent-des-Autels souhaitent réaliser des travaux de réparation d'un luminaire rue du Stade. Cette réparation dont le coût s'élève à 604,67 € est prise en charge à 25 % par le SIEML. Le fonds de concours à verser par la Commune au SIEML s'élève donc à **453,50 €**.

Ils souhaitent également réaliser des travaux de réparation du réseau d'éclairage public (remplacement d'un câble d'alimentation rue du Stade). Cette réparation dont le coût s'élève à 2 601,01 € est prise en charge à 25 % par le SIEML. Le fonds de concours à verser par la Commune au SIEML s'élève donc à **1 950,76 €**.

6. Les élus de Bouzillé souhaitent procéder au remplacement d'une horloge dans une armoire située rue de Verdun. Cette réparation dont le coût s'élève à 791,93 € est prise en charge à 25 % par le SIEML. Le fonds de concours à verser par la Commune au SIEML s'élève donc à **593,95 €**.

Ils souhaitent également réaliser des travaux de remise en état d'un candélabre situé rue du Pressoir Neuf. Ces travaux dont le coût s'élève à 1 131,74 € sont pris en charge à 25 % par le SIEML. Le fonds de concours à verser par la Commune au SIEML s'élève donc à **848,81 €**.

Après délibération, par 101 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, la commune d'Orée-d'Anjou accepte de verser les fonds de concours tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

Demande subvention Agence de l'Eau et Département – Etude station épuration

Jean-Pierre Moreau informe le Conseil que les communes déléguées de Drain et Liré ont signé un accord avec le cabinet IRH pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière relative à la construction d'une station d'épuration commune (11 796 € TTC).

Cette étude peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % et par le Département à hauteur de 10 %, si la commune délibère en conséquence.

Après en avoir délibéré, par 103 voix pour, 1 abstention (1 élu ne prend pas part au vote), le Conseil décide de solliciter les subventions suivantes pour le financement de l'étude de faisabilité technique et financière pour la construction d'une station d'épuration commune aux deux communes déléguées :

- auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60 % de l'étude (5 898 €)
- auprès du Département de Maine-et-Loire à hauteur de 10 % (983 €)

Délégation de signature pour conventions avec le Département : aménagements divers sur domaine public départemental

Jean-Pierre Moreau rappelle que lorsque certains travaux d'aménagements sont réalisés sur le domaine public départemental et situés sur le territoire d'Orée-d'Anjou, une convention avec le Département doit être signée pour :

- autoriser la commune à réaliser sur le domaine public départemental des aménagements divers ;
- définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le département et la commune.

Jusqu'à ce jour, sur les conventions signées, il était mis en références la délibération de délégation générale attribuée au Maire par le Conseil lors de sa réunion du 15 décembre 2015.

Mais le Département souhaite une délibération spécifique pour cette délégation. C'est la raison pour laquelle, après délibération, par 104 voix pour et 1 abstention, le Conseil donne délégation au Maire, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour signer les conventions à intervenir avec le Département de Maine-et-Loire dans le cas d'aménagements réalisés sur le domaine public départemental situé sur le territoire d'Orée-d'Anjou.

SERVICE ENVIRONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT

Démarche d'élaboration d'un plan de gestion des espaces naturels – Site des Godiers à La Varenne

Jean-Charles Juhel informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu le 24 mars 2017 avec Didier Bertin, chef de service Environnement et Paysage au Département de Maine-et-Loire. Assistaient également à cette réunion Dominique Couvrant et Catherine Caramel élus de la commune déléguée de La Varenne, Michel Touchais, élu de la commune déléguée de Champtoceaux, Céline Macé et Alexandre Moreau, techniciens.

Cette rencontre a été programmée car la commune déléguée de La Varenne souhaite poursuivre les études et projets sur son site des Godiers. Pour rappel, un étudiant de l'école de Briacé a effectué un stage de 2 mois en 2016, qui a permis d'effectuer un premier état des lieux et inventaire de la zone. Afin de compléter cette démarche, un groupe de plusieurs étudiants effectue des suivis de la zone de février 2017 à février 2018 et un stagiaire sera présent pendant l'été 2017.

Monsieur Bertin a présenté la politique Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de Maine-et-Loire. Les espaces naturels sensibles sont des sites naturels offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique et pour lesquels le Département mène une politique de préservation et de valorisation. 89 espaces naturels sensibles sont identifiés en Maine-et-Loire pour une surface totale de 72 300 hectares.

Le Département est intéressé par les démarches engagées par la commune déléguée de La Varenne sur le site des Godiers. Ce site pourrait bénéficier du label ENS et donc de financements mais il est nécessaire au préalable de réaliser un plan de gestion de cet espace. Le taux de soutien peut aller jusqu'à 80 % pour les soutiens à l'acquisition et l'élaboration du plan d'actions et jusqu'à 60 % pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce premier dossier doit servir de démarche tremplin. Ce type de dispositif pourrait être étendu à d'autres sites de la commune Orée-d'Anjou.

Les membres de la commission « Eau Assainissement Environnement » proposent de lancer les démarches pour l'élaboration d'un plan de gestion sur la zone des Godiers à La Varenne et d'effectuer une demande de subvention pour cette action auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, par 91 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions (2 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil décide de lancer les démarches pour l'élaboration d'un plan de gestion sur la zone des Godiers à La Varenne et d'effectuer une demande de subvention pour cette action auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Convention CPIE 2017 – Sensibilisation à la réduction des phytosanitaires et sensibilisation aux économies d'eau

Lors de la réunion de la commission Environnement du 15 juin 2017, il a été fait un point sur les actions menées en 2016 dans le cadre de la convention mise en place avec le CPIE Loire Anjou concernant les actions liées à la réduction des phytosanitaires ainsi que la sensibilisation aux économies d'eau.

Il est proposé de reporter sur une convention 2017 les actions programmées mais non réalisées en 2016 et d'y inclure l'action Défi Eau déjà validée par le conseil municipal en juin 2016. Les membres de la commission « Eau Assainissement Environnement » proposent de valider la convention 2017 proposée par le CPIE Loire Anjou pour un montant de 10 005€.

Après en avoir délibéré, le Conseil par 96 voix pour, 4 voix contre, 4 abstentions (Anne Guilmet ne prend pas part au vote), décide de valider la convention 2017 à passer avec le CPIE se rapportant aux actions liées à la réduction des phytosanitaires ainsi que la sensibilisation aux économies d'eau. Le montant de la prestation qui sera versée au CPIE est de 10 005 €.

DELIBERATIONS RELATIVES AUX COMMUNES DELEGUEES

Ventes lots – Hameau du bocage – commune déléguée de LANDEMONT

Mireille Dalaine indique que le Conseil de la Commune Déléguée de Landemont propose de vendre deux terrains dans le lotissement « Hameau du bocage » :

Le lot n° 14, cadastré A n° 2190, d'une superficie de 426 m² à M. DARTIGALONGUE Sinouhé et Mlle HELARD Fanny, demeurant 1 Place du Ralliement Landemont 49270 OREE-D'ANJOU, pour un prix de 39 362,00 € HT, soit 46 484,38 € TTC.

Le lot n° 4, cadastré A n° 2180, d'une superficie de 461 m² à M. PICHON Mickaël et Mlle CALAMONERI Sandra, demeurant 50 La Potardière – LA REMAUDIERE, pour un prix de 31 947 € HT, soit 37 727,67 € TTC.

Après vote, par 103 voix pour (2 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil approuve la vente de ces 2 lots.

Occupation du domaine public – commune déléguée de CHAMPTOCEAUX

Jean-Yves Bourgeois rappelle qu'une autorisation du domaine public sur le site du Cul du Moulin, pendant la saison estivale, avait été validée pour une activité proposée par « La KAYAK ». AB Pêcheries qui s'installe également pour la saison sur ce site sollicite une autorisation pour occupation du domaine public. Il est proposé d'appliquer le même tarif, à savoir 3,32 € par m² et par an, tarif indexé sur le coût de la construction.

Anne-Emmanuelle Pradier demande, comme il s'agit d'installations de conteneurs, si du point de vue esthétique ils s'intègrent bien au cadre environnemental. Jean-Yves Bourgeois précise que ces installations temporaires respectent le cadre touristique du lieu, dans le cas contraire l'autorisation n'aurait pas été donnée.

Après vote, par 103 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil :

- valide l'autorisation d'occupation du domaine public par AB Pêcheries au tarif proposé ci-dessus, sur le site du Cul du Moulin à Champtoceaux. Le tarif sera revu chaque année en application de l'indice du coût de construction.

Vente terrain – commune déléguée de BOUZILLÉ

Stéphane Lallier informe le Conseil que les élus de la commune déléguée de Bouzillé souhaitent vendre un passage sur un terrain communal, square du Maréchal Joffre à la SCI SF2M. Ce passage d'une superficie de 120 m² est proposé au prix de 20€/m², les frais de bornage à la charge de la commune et les frais notariés seraient partagés.

Après délibération, par 92 voix pour, 5 voix contre, 6 abstentions (2 élus ne prennent pas part au vote), le Conseil :

- Valide la vente de ce passage à la société SCI SF2M d'une superficie de 120 m² au prix de 20€/m², les frais de bornage à la charge de la commune et les frais notariés seront partagés.

La Varenne : Fête de la musique – demande de subvention exceptionnelle

L'Association Culturelle Varennaise a sollicité une subvention exceptionnelle de 300 € pour couvrir les frais techniques de la fête de la musique organisée avec le Comité des fêtes, le vendredi 16 juin. Pour rappel, elle n'avait pas demandé de subvention cette année, ce projet n'étant pas abouti.

Après délibération, le Conseil par 78 voix pour, 14 voix contre et 11 abstentions (2 élus ne prennent pas part au vote) valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association Culturelle Varennaise.

La Varenne - Aliénation du domaine public

La commune déléguée de La Varenne a été sollicitée pour une demande d'achat de terrain communal rue de la Loire par M. Landais. Il s'agit d'un talus triangulaire d'une surface d'environ 150 m² jouxtant sa parcelle cadastrée A 227. Cette surface étant difficile d'entretien, après avis des services techniques d'Orée-d'Anjou, les élus de La Varenne souhaitent valider cette cession de terrain. Les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de l'acquéreur et le prix de vente est proposé à 0,50 € le m².

Après délibération, le Conseil, par 100 voix pour et 3 abstentions (2 élus ne prennent pas part au vote) valide cette vente dans les conditions proposées ci-dessus.

Il charge Monsieur le Maire de la Commune déléguée de La Varenne de signer tout document se rapportant à cette vente.

La Varenne - Tarif complémentaire salle des Hautes Cartelles-

Jean-Charles Juhel informe le Conseil que la Commune déléguée de La Varenne a été sollicitée par une habitante qui, dans le cadre de sa future activité, souhaite louer une partie de la cuisine (légumerie) qui n'est pas utilisée et ce, une fois par semaine, à partir de 14 H.

Les élus de La Varenne sollicitent la commune pour accepter cette location au tarif de 25 € par demi-journée à compter du 1^{er} septembre 2017. Il s'agit d'une location temporaire pour permettre à cette habitante de lancer son activité.

Après délibération, le Conseil, par 101 voix pour, 1 voix contre 3 abstentions valide la location au tarif proposé et charge le Maire de la commune déléguée de La Varenne de signer le contrat à intervenir pour cette location.

QUESTIONS DIVERSES

Anne-Emmanuelle Pradier demande où en est rendu le dossier d'acquisition de la salle Jeanne-d'Arc. André Martin indique que la signature de l'acte devrait se faire dans les prochaines semaines et que, tant que la collectivité n'est pas propriétaire du site, la responsabilité du Maire ne peut être engagée en cas de problèmes rencontrés lors de manifestations dans cet établissement.

Michel Touchais revient sur le moratoire du comité « Linky ». André Martin a reçu, avec les maires délégués, le collectif. Aux termes des échanges, il a été apporté un éclairage juridique sur la propriété des compteurs qui sont propriété du SIEM. La collectivité n'a donc pas vocation à intervenir sur ce matériel et un débat ne peut être engagé, au sein du Conseil, sur ce dossier. Cependant il a été convenu que tous les courriers des usagers qui ne souhaitent pas l'installation de ce compteur seront transmis à ENEDIS afin que l'entreprise donne suite à ceux-ci.

Il est indiqué pour information des modifications de représentation au sein de commissions de Mauges Communauté :

- Bernard Clémot remplace khalid Fékil à la commission « Mobilité »
- Vincent Massidda remplace khalid Fékil à la commission « Economique »
- Vincent Massidda remplace Khalid Fékil à la commission « finances »
- Commission Santé Solidarité : Valérie Da silva Ferreira remplace Régine Paquereau.

Fin de la réunion à 23 H